

Bulletin Fédéral



Infos actualités fédérales sur Site Internet : www.cgt.fr/santeas - E-mail : com@sante.cgt.fr

Déclaration commune CGT, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA

2011/09 du 1er avril 2011

La préférence nationale n'est pas compatible avec le syndicalisme !

La situation sociale est grave : 5 millions de demandeurs d'emploi, 8 millions de Français vivant sous le seuil de pauvreté, accroissement de la précarité, conditions de travail dégradées... L'accroissement des inégalités et des injustices mine la cohésion sociale. L'absence de perspectives, un dialogue social insuffisant, provoquent interrogations et désarroi face à l'avenir.

Dans ce contexte, les organisations syndicales, ne peuvent rester indifférentes à l'utilisation de la situation sociale pour promouvoir certaines thèses dans le débat public comme le fait le Front national.

La thèse de la préférence nationale est antinomique avec les valeurs fondamentales du syndicalisme. L'exclusion, le rejet de l'autre, le repli de la France sur elle-même et la fermeture des frontières, la désignation de boucs émissaires, la dénonciation de l'immigration comme responsable de tous les maux sont des attitudes qui, l'histoire en témoigne, ne peuvent conduire qu'au pire.

Les organisations syndicales agissent quotidiennement pour rechercher et exiger des réponses face à cette situation sociale ; en matière d'emploi, de pouvoir d'achat, d'égalité des droits... Leur action est portée par les valeurs qui sont celles du syndicalisme au cœur desquelles figurent la solidarité entre tous les salariés et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Les organisations syndicales CFDT - CGT - FSU - SOLIDAIRES - UNSA sont déterminées à empêcher l'instrumentalisation du syndicalisme par le Front national qui n'est pas un parti comme les autres et dont les orientations sont à l'opposé des valeurs qu'elles portent. Les organisations syndicales sont aussi garantes du respect de ces valeurs au sein de leurs organisations et par leurs militants.

Le 17 mars 2011

Edito	Page 1
Compte-rendu du collectif « Prothésistes Dentaires » du 11.03.11	Page 2
Relevé de décisions du CNF des 7 et 8 mars 2011	Pages 3-4
CCNT 66 : commission mixte paritaire du 25 mars 2011	Pages 5-7
Luttes et succès	Page 8



J -66



J -202

Périodicité : Hebdomadaire
N° 2011/09 du 1er avril 2011
Imprimé par nos soins
Fédération Santé Action Sociale
263, rue de Paris 93515 Montreuil cedex
Directeur de Publication : Cécile MARCHAND
N° commission paritaire : 0707 5 06 134



Compte-rendu du Collectif de travail PROTHESISTES DENTAIRES CGT

du 11 mars 2011

Ordre du jour :

- ▶ **Evolution de la profession** de prothésiste dentaire,
- ▶ **Egalité salariale** femmes/hommes,
- ▶ **Titre Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)** : dates, durée, solidité actuelle,
- ▶ Suppression des jours de carence (art. 25-3 de la CCN),
- ▶ **CPNE-FP** :
 - *Elections et fonctionnement,*
 - *Etude prospective de la branche,*
 - *Définition des postes visés à l'année I de la CCN des Prothésistes Dentaires,*
 - *Participation de la CPNE-FP à la Commission Paritaire consultative du BTS.*

Les 4 premiers points ont été retenus pour être proposés à l'ordre du jour de la prochaine Commission Mixte Paritaire.

La CGT propose de revenir sur la **rémunération des apprentis**. La Commission d'Interprétation n'a donné qu'un avis sur une situation individuelle et n'a pas répondu aux dispositions de l'article D. 6222- 26 du Code de Travail.

Concernant l'**égalité professionnelle** : il y a urgence d'arriver à un avenant sous peine d'être sanctionné.

Un point sur les **titres de la profession, inscrits au RNCP** est à établir. Les dates de leur inscription, leur durée, leur validité aujourd'hui sont à rechercher.

Enfin sur **les carences**, la CGT propose tout simplement de les supprimer. L'impact financier pour la prévoyance est à chiffrer, mais la proposition reste réalisable.

Un plan de travail est suggéré pour la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CPNE-FP) qui doit avoir pour rôle :

- ◆ De permettre l'information réciproque des partenaires sociaux sur la situation de l'emploi, de son évolution et d'en débattre,
- ◆ De définir les priorités en matière de formation professionnelle,
- ◆ De participer à l'étude des moyens de formation, de perfectionnement et de réadaptation professionnels existants, pour les différents niveaux de qualification,
- ◆ L'évolution des diplômes.

Un courrier, en ce sens, sera envoyé à l'Union Nationale Patronale des Prothésistes Dentaires (UNPPD) et au Ministère du travail qui assure la présidence de la Commission Mixte pour la prochaine réunion du 20 mai 2011.



Relevé de décisions du Comité National Fédéral des 17 et 18 mars 2011

ACTUALITE INTERNATIONALE

Japon : la Fédération va adresser un message de soutien aux syndicats des salariés japonais touchés par la triple catastrophe (tremblement de terre, tsunami, nucléaire) qui touche leur pays. La CGT et l'Avenir Social lancent un appel à la solidarité des organisations de la CGT, de leurs adhérents et des salariés. Ils organiseront la redistribution des fonds collectés en fonction des besoins définis, et, en coopération avec les organisations syndicales japonaises.

Nous allons également interpellier nos autorités pour que s'organisent les conditions de la solidarité entre nations.

Une déclaration de la Confédération et de la Fédération de la Chimie sont prévues.

Libye : Le soulèvement des peuples arabes contre les dictateurs longtemps soutenus par les pays occidentaux a retenu notre attention, d'autant que cela alimente des débats nauséabonds sur la peur d'une immigration massive.

ACTUALITE NATIONALE

Front National : Suite aux actions menées par le Front National (plainte contre la CGT, lettre aux fonctionnaires...), Bernard Thibault a adressé un courrier à l'ensemble des organisations de la CGT. Une déclaration commune CGT, CFDT, FSU, Solidaires, UNSA est partie à la presse. Le CNF a mis en évidence l'importance de mener le débat dans les syndicats et de distribuer la lettre de Bernard Thibault à l'ensemble de nos syndiqués.

Actualité revendicative

Situation de l'hôpital public :

Selon la FHF, l'étranglement financier des établissements a provoqué la suppression de 9800 postes en 2009, les prévisions sont supérieures pour 2010 et 2011. A terme, en 3 ans, entre 35000 et 45000 postes seront supprimés.

Pétition « Pour la défense de l'hôpital public » : Le Professeur Grimaldi a contacté la Fédération. Une rencontre est envisagée pour définir, notamment, la suite donner à cette pétition qui a recueilli plus d'un million de signatures, à ce jour.

L'action nationale du 2 avril pour la défense du service public de santé et l'accès aux soins est en préparation sur tout le territoire.

La journée d'actions du 22 mars

Elle doit être l'occasion de mettre sur la place publique la situation de nos établissements, de donner la parole à tous les salariés de notre champ, qu'ils soient du public ou du privé, sur leurs conditions de travail dans le sanitaire, le social et le médico-social, pour d'exiger l'embauche de professionnels et la création d'emplois. La construction unitaire la plus large doit être recherchée localement.

Une conférence de presse nationale CFDT/CGT aura lieu le 21 mars.

Il y a urgence à retourner le questionnaire sur l'enquête budget/emploi. (au 18 mars, seulement 21 questionnaires ont été renvoyés - cf. BF n° 5 du 18 février 2011).



Journée d'action du 30 mars pour la défense et l'amélioration des conventions collectives

De nombreuses initiatives sont en préparation dans les établissements, sur tout le territoire. Un rassemblement est prévu à La Défense auquel se joindront des délégations régionales. Cette journée revêt un enjeu fort pour l'ensemble de notre champ, avec le risque, brandi par les employeurs de la FEHAP, de dénoncer la Convention Collective Nationale 51.

Pénibilité :

◆ **Journée d'action du 28 avril, à l'appel de l'OIT, sur la pénibilité des métiers et les accidents du travail** : nous devrions aller vers un appel national avec 5 confédérations.

Nous devons participer à la construction et à la réussite de cette journée qui s'inscrit dans la continuité de la lutte sur les retraites, mais aussi contre le droit d'option et le chantage imposé aux infirmières.

◆ **Droit d'option** : une lettre ouverte à Xavier Bertrand sera disponible dès la semaine prochaine, exigeant la même reconnaissance de la qualification au niveau licence pour toutes les infirmières sans chantage ni remise en question de la pénibilité de leur métier.

Protocole précarité fonction publique :

L'ensemble des éléments du protocole, ainsi qu'une note et un modèle de consultation, ont été adressés par le canal de la « Lettre du jour » aux syndicats. Les retours sont attendus pour le 25 mars, dernier délai. Une CEF extraordinaire sera convoquée sur ce thème pour décider de la position de notre fédération quant à la signature du protocole.

Ordres professionnels :

L'intersyndicale a adressé un courrier et une demande de rendez-vous à Xavier Bertrand. Le zèle des directions pour faire pression sur les salariés, particulièrement au moment de l'embauche, connaît un essor.

Vie syndicale - Vie fédérale

- ◆ Le CNF a ratifié les comptes 2010.
- ◆ Le « **document préparatoire au Congrès** », ainsi que le « Bilan et analyse », de l'activité ont été présentés au CNF avant leur publication et leur envoi dans les syndicats.
- ◆ **Point sur la préparation des élections dans la FPH.** Le débat a porté sur la démarche de préparation et la bataille revendicative à mener.
- ◆ L'attention du CNF a été attirée sur la **situation de la presse CGT**: la NVO.

Calendrier

◆ **23 mars 2011** : Journée d'étude confédérale sur les Agences Régionales de Santé.

Les actions européennes :

◆ **22 mars** : Meeting Franco Allemand : BGB, CGT, UNSA, FSU, Solidaires.

◆ **Du 24 mars au 9 avril 2011** : Mobilisations syndicales en Europe à l'appel de la CES, avec manifestation européenne des syndicales, le 9 avril, à Budapest.



Secteur social et médico social

CCNT du 15 mars 66



Commission Mixte Paritaire du 25 mars 2011

Direction Générale du Travail (DGT)

La séance est présidée par un représentant de la Direction Générale du Travail (DGT). Les différentes organisations syndicales sont invitées à prendre la parole pour d'éventuelles déclarations préalables.

La CGT lit une déclaration (voir en page 7).

Le SYNEAS commence sa déclaration par un « historique » des précédentes séances de négociations. Lors de la dernière CMP du 13/07/2010, il avait été annoncé un nouveau document « employeur », qui devait être élaboré pour le mois d'octobre ; il n'a pas été communiqué dans les délais annoncés, à cause de divergences entre les deux syndicats employeurs.

Le SYNEAS juge indispensable la rénovation de la convention collective et propose qu'elle se fasse dans le cadre de l'article 3 (révision) du titre premier des dispositions permanentes de la CCN 66. Il produira un texte, adressé à tous les partenaires, la semaine prochaine.

La négociation ne porterait que sur les classifications et salaires, excluant le temps de travail.

FO se félicite de la reprise des négociations. Ses représentants indiquent leur opposition à une révision totale ou partielle et mettent la priorité sur le pouvoir d'achat. Pour eux, les négociations doivent porter sur les classifications et les rémunérations.

La CFDT prend acte d'une révision dans le cadre de l'article 3, mais juge trop court le délai de trois mois, prévu par le texte. Elle demande un éventuel délai et rappelle les points qu'elle souhaite voir traités :

- ▶ Les classifications regroupant, dans des filières, les métiers existants et inclusion des nouveaux,
- ▶ La valorisation des parcours professionnels,
- ▶ La prise en compte de la formation professionnelle,

▶ La revalorisation des salaires, et tout particulièrement les débuts de carrière,

▶ L'harmonisation des grilles.

Sollicitée par le Président, **la FEGAPEI** déclare : « *un an après l'application de la Loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires », il y a aujourd'hui nécessité d'aller vers une convention collective unique et étendue de la branche. La FEGAPEI ne peut se résoudre à négocier uniquement « classifications et rémunérations », sans négocier « le temps de travail » (comprendre les congés payés annuels supplémentaires).*

Elle veut bien discuter dans le cadre des dispositions actuelles de la CCN 66, mais pour converger vers une convention collective de branche, en précisant le périmètre de son extension. Elle n'a pas d'avis tranché sur l'application de l'article 3. Elle dit qu'elle ne signera rien (ni partiellement ni en totalité) sans avoir obtenu au préalable l'assurance du financement du surcoût des mesures envisagées.

Le SYNEAS n'est pas opposé à une convention collective de branche étendue, cependant se pose le problème du périmètre de son application ; il souligne que cela n'empêche pas de travailler à la rénovation de la CCN 66 en amont et propose une démarche commune auprès des financeurs. Le SYNEAS insiste pour que la négociation s'inscrive dans le cadre de l'article 3, tout en proposant d'y déroger tout de suite, mais en prolongeant la durée des négociations.

La CFDT n'est pas contre une CCN unique, mais pour eux ne n'est pas le lieu pour en discuter. Selon elle, il est notoire que la FEGAPEI et l'UNIFED y travaillent, mais aussi avec d'autres interlocuteurs pour aboutir à un résultat. D'ailleurs, elle a fait une démarche auprès de l'UNIFED pour être associée à ce travail.

La CFE-CGC rappelle que les partenaires sont réunis pour la CCN 66, qu'il faut mener le point « classifications et rémunérations » à son terme,



comme une suite de la CMP du 13.07.10. En ce sens, elle est d'accord avec le SYNEAS. Toutefois il faut traiter le temps de travail dans une deuxième phase, sinon les négociations vont capoter.

Pour la **CFE-CGC**, il n'y a pas nécessité d'appliquer l'article 3 (d'autant que, d'entrée, il est question d'y déroger). De plus, la signature de tout texte modifiant la convention représente un avenant qui peut être considéré comme une révision de la CCN 66.

La CGT est d'accord avec cette intervention et avec celle de la CFDT quant au rappel du lieu des négociations. Au passage, elle note que les négociations dans la CCN 51 ne portent pas à l'optimisme, au vu de l'attitude de la FEHAP. L'application à toute fin de l'article 3 n'est pas nécessaire. Pour que les négociations puissent se dérouler dans un climat de confiance, elles ne peuvent reprendre que dans le cadre de l'amélioration de la convention, sur les classifications et rémunérations, sans faire planer le « couperet » d'une dénonciation partielle ou totale de la CCN 66 en cas de désaccord final.

Selon le **SYNEAS**, les négociations de la convention de branche étendue n'obèrent en rien celles de la CCN 66 et la CCN 51.

FO n'est pas demandeur d'une convention collective de branche. La délégation rappelle d'ailleurs les difficultés d'application de la convention de l'aide à domicile.

La FEGAPEI dit qu'elle a toujours exigé une qualité de la formation de ses salariés pour l'accompagnement des personnels en situation de handicap. Le terme d'extension accolé à celui de convention collective de branche est très important dans le cadre des appels à projet ; le secteur marchand « frappe à la porte », y compris le secteur non lucratif qui n'applique pas la CCN 66, provoquant du « dumping social ». Ses propositions quant au temps de travail viseraient à « sauver l'emploi ».

Le chantier de l'extension est à l'ordre du jour :

- ▶ Amélioration de la CCN 66 par une requalification et revalorisation en début de carrière,
- ▶ Le temps de travail et la pénibilité sont liés et ne sont pas à négocier séparément..

Rappel : la signature de la FEGAPEI sera conditionnée à un financement ; s'il n'y a pas l'engagement des financeurs et compte-tenu des enveloppes fermées,

la variable d'ajustement sera l'emploi, et ce n'est pas acceptable.

La CGT s'insurge contre les propos de la FEGAPEI à propos du temps de travail. Les syndicats patronaux ne cherchent qu'à écraser la masse salariale et ainsi vont au devant des désirs gouvernementaux. A aucun moment, ils n'ont fait de propositions positives pour prendre en compte la pénibilité, ni sur le dossier des retraites, ni sur l'emploi des seniors, ni sur celui du travail de nuit qui a fait, pourtant, l'objet d'une enquête de l'Observatoire à l'Unifed, que les employeurs se sont empressés d'enterrer... Leur discours sur « la sauvegarde de l'emploi » est donc là particulièrement déplacé !

Pour la **CFTC**, la CC de branche étendue n'est pas d'actualité, il s'agit de se placer dans la suite de la commission mixte paritaire du 13.07.2010. La CFTC est d'accord avec la CGT sur le nécessaire climat de confiance, donc pas d'application de l'article 3.

Le **SYNEAS** n'exclut pas la signature d'accord(s) par étape, contrairement à la FEGAPEI qui rappelle sa position et ne signera que quand tout sera « bouclé ».

Le Président note qu'un accord suffisant existe entre la plupart des partenaires pour entamer le processus de négociations, mais il reste le problème de forme (application, ou non, de l'article 3).

Les organisations syndicales de salariés demandent une suspension de séance. A la reprise, elles déclarent que les 5 fédérations sont d'accord pour négocier l'amélioration de la CCN 66 sur les thèmes des classifications et rémunérations, mais le cadre de l'article 3 leur paraît trop contraignant. Elles proposent un calendrier de négociations à établir jusqu'en décembre 2011, avec une première séance réservée à la politique salariale.

Le **SYNEAS** est d'accord sur le calendrier jusqu'en décembre, mais dans le cadre de l'article, quitte à revoir sa durée.

La **FEGAPEI** introduit l'idée d'un accord de méthode. Elle rappelle sa proposition de démarche commune auprès des financeurs car la commission d'agrément n'étant plus liée au financement, elle pourrait agréer un accord sans se préoccuper des conséquences sur l'emploi. Une nouvelle fois, elle revient sur les congés trimestriels (congés payés annuels supplémentaires) qui doivent être « mis sur la table ».

Le **SYNEAS** est d'accord pour une démarche

commune, mais seulement après avoir chiffré les coûts.

Pour la **CGT**, il s'agit de, concrètement améliorer la CCN 66, mais dans ce domaine il semble que les projets ne sont pas les mêmes pour la CGT que pour les employeurs. Des négociations doivent se mener projet contre projet et les propositions des organisations syndicales de salariés doivent être prises en compte en totalité.

Pour la CGT, il est hors de question d'aller sur le terrain de la flexibilité, de la déqualification et de l'abaissement du coût du travail. En revanche, il est question de revaloriser concrètement les métiers de la CCN 66, tant du point de vue de l'attractivité des salaires à définir, que de l'amélioration des conditions de travail et de

pénibilité existantes. Des propositions CGT sur ces sujets ont été communiquées, il faudra en discuter.

Le Président prend acte de l'accord sur la durée et sur l'objet : classifications et rémunérations des négociations à venir.

Calendrier à venir, établi en séance :

- ▶ **Politique salariale 2011** : 15 avril 2011,
- ▶ **Classifications et rémunérations** (il sera fait un point sur le mode de calcul du GVT chiffré à 0,90 pour 2011, chiffre qui paraît « fantaisiste » à la CFDT. L SYNEAS est d'accord. Prochaines séances prévues : 11 mai, 14 juin, 5 juillet, 8 septembre, 28 septembre, 19 octobre, 3 novembre, 23 novembre, 7 décembre.

Déclaration liminaire CGT

Lors de la Commission Mixte Paritaire du 25.03.11

Notre Fédération prend acte de la reprise du processus de négociation qui, pour mémoire, a été interrompu le 13 juillet 2010, du fait du positionnement des syndicats employeurs.

Elle tient à rappeler qu'il ne s'agit pas, pour elle, de négocier une révision, mais l'amélioration du texte conventionnel existant à travers :

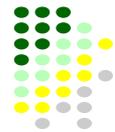
- ▶ La reconnaissance des classifications et des métiers,
- ▶ La revalorisation des salaires après plus d'une décennie de perte du pouvoir d'achat,
- ▶ Des droits syndicaux à la hauteur des exigences correspondant à un véritable dialogue social.

En lien avec ces éléments, elle réaffirme son attachement à la déclaration intersyndicale commune du 12 janvier 2009 et propose de faire référence aux quatre points suivants constitutifs de cette négociation :

- ▶ Maintien du caractère national de cette convention collective, garant des missions de service public et du caractère non lucratif de notre secteur,
- ▶ Maintien de la structuration autour des qualifications, des diplômes nationaux et des métiers reconnus dans la branche,
- ▶ Maintien et amélioration des salaires liés au déroulement de carrière et à l'ancienneté,
- ▶ Maintien et généralisation pour tous des congés payés annuels supplémentaires, traduisant la reconnaissance des conditions d'exercice professionnel, de travail et de pénibilité dans notre secteur.

C'est ce que porte la CGT, car c'est ce que revendiquent fortement et massivement les salariés relevant de cette convention. En témoignent les 56 000 signatures recueillies sur la pétition nationale qui circule à ce sujet, ainsi que les dizaines de milliers de professionnels qui ont manifesté, tant au plan local dans les établissements et services, qu'au plan national à l'occasion de ces négociations.

Notre Fédération s'interroge, cependant, sur la validité des négociations dans lesquelles une des composantes de la partie patronale ne s'inscrirait pas dans ce processus. Elle demande donc des clarifications précises à ce sujet.



Décès de notre Camarade Denise DEALBERTIS

La CGT de l'Hôpital de Vienne (38) a la tristesse de vous faire part du décès de notre Camarade Denise DEALBERTIS, partie prématurément, le 13 mars 2011, à l'âge de 63 ans.

Pendant de nombreuses années, elle a été secrétaire de la CGT de l'Hôpital de Vienne, mais aussi le lien avec l'Union Locale et le département.

Elle a travaillé, durant de nombreuses années, en pédo-psychiatrie comme éducatrice spécialisée, avant de s'investir à temps plein au syndicat.

Grâce à son courage, sa détermination et son travail, elle a su développer en nous les vrais valeurs du syndicalisme.

« Que la graine qui était en toi, Denise, germe en nous, et continue de pousser, afin de devenir un arbre gigantesque soigné par tous les camarades de la CGT.

Au revoir, Camarade Denise ».

Les expressions de la Fédération :

Vous trouverez, sur le site de la Fédération (www.sante.cgt.fr), les communiqués de presse suivant :

► Reconnaissance de la pénibilité et droit d'option - infirmières dupées - 11.03.2011

► Santé en danger : le 2 avril : journée unitaire d'action

► Sages-femmes : action le 2 avril

Luttes... Actions... Luttes

CHU de CAEN (14)

A différentes reprises, ces dernières semaines, les personnels du CHU de Caen ont été en grève. Avec l'intersyndicale, ils ont décidé de s'adresser à la population. La Fédération publie leur lettre ouverte :

« Madame, Monsieur,

Depuis plusieurs semaines, nous personnels du CHU de Caen, avec les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO, SUD, UNSA, multiplions les actions pour nous faire entendre de notre direction.

Quelles sont les raisons de cette mobilisation ? Que défendons-nous ?

Comme le martèle le directeur général dans les médias, oui, la situation financière du CHU de Caen est dramatique. Mais, le personnel n'est responsable ni de ce déficit, ni des erreurs de gestion antérieures commises par nos dirigeants. Pour combler ce déficit, la direction a défini deux objectifs, réduire les effectifs (- 362 postes) et augmenter l'activité. Ce qui revient à travailler plus, avec moins de personnels.

Cette méthode, déjà génératrice de mauvaises conditions de travail dans les secteurs marchands, prend une toute autre dimension à l'hôpital, car nous travaillons auprès de l'humain. Humain, ce mot a-t-il encore un sens, alors que le temps consacré à soigner, à rassurer, à expliquer, à écouter les patients et leur famille, se réduit de jour en jour. Le temps consacré aux toilettes n'est plus suffisant au regard de ce que sont en droit d'attendre les patients.

Nous assistons à une dégradation de la qualité des soins et nous, agents des services hospitaliers, infirmières, aides-soignantes, mais aussi agents administratifs et techniques nous n'en pouvons plus de rentrer chez nous, avec le sentiment que notre mission n'a pas été accomplie avec la qualité et les préceptes inculqués au cours de nos formations.

L'hôpital public traite toutes les pathologies, 24 H sur 24, accueille toutes les personnes, quel que soit leur statut. L'hôpital n'est pas une entreprise marchande, nous y soignons des femmes et des hommes qui attendent des professionnels de santé, toute l'attention et la compétence qui leur est due. Encore faut-il que nous, professionnels, en ayons les moyens ! ».

A Roanne (42), la liberté syndicale est bafouée

Suite aux plaintes déposées par le sous-préfet et le député de Roanne pour dégradations urbaines et injures, 5 camarades militants et responsables de l'UL de Roanne (dont 2 hospitaliers) sont convoqués en justice, au tribunal correctionnel, le 13.09.11.

Relaxe pour nos 5 collègues !

Apportons leur tout notre soutien et dénonçons, ensemble, les restrictions toujours plus importantes au droit d'expression... les attaques contre le droit syndical et la répression contre les militants. Au travers de ces 5 camarades, c'est bien toute la CGT qui est attaquée. La criminalisation de l'action syndicale ne doit laisser personne indifférent, nous devons tous agir en organisant des actions de soutien pour obtenir la relaxe de nos 5 compagnons de lutte.

Pour que vive la lutte des travailleurs :

L'expression de la solidarité autour de nos 5 camarades doit être puissante et visible. Nous souhaitons l'adhésion massive au comité de soutien pour l'expression et les libertés syndicales, créé pour l'occasion et qui est consultable sur le site internet de l'UL CGT des Cantons du Roannais : www.cgt-ul-roanne.fr